

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CD206

présenté par
Mme Belluco, rapporteure

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	160 000	0
<i>dont titre 2</i>	160 000	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	160 000
<i>dont titre 2</i>	0	160 000
TOTAUX	160 000	160 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Successivement en loi de finances 2019 puis 2021, les ETPT de l'Autorité de contrôle ont été réduits de 1 pour s'établir à 11 unités sous prétexte de crise sanitaire. Ils ont été rétablis à 12 en gestion sur la réserve du secrétariat général des ministères. Cette situation reste un facteur de fragilité pour la pérennité d'un niveau suffisant d'effectifs pour l'Autorité de contrôle. D'autant qu'elle doit faire face au traitement des dossiers de poursuites engagées par l'administration de l'aviation civile en forte augmentation (290 procès-verbaux dressés et transmis en 2021, 935 en 2022 et 576 pour les 8 premiers mois de 2023) et qu'après Lille – Lesquin en 2021, Montpellier - Méditerranée devrait prochainement être soumis au contrôle spécifique de l'ACNUSA.

Il convient donc d'adapter les effectifs de l'ACNUSA au plan de charge croissant auquel elle doit faire face. Les crédits de l'ACNUSA doivent augmenter de façon cohérente avec cette augmentation d'effectifs.

Le groupe écologiste et social, et le NFP en particulier, ont porté des propositions pour accroître les impôts sur les plus aisés et les entreprises les plus profitables au projet de loi de finances. Ces amendements, adoptés en Commission, permettront de financer ces ETP supplémentaires et la masse salariale associée.

Néanmoins, pour des raisons de recevabilité financière de l'amendement, 160 060 euros (correspondant à 2 ETP) sont octroyés au programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » et en son sein à l'action « 26 – Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA) », tandis que 160 060 euros sont retranchés du programme 235 « Sécurité nucléaire et radioprotection ».